

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Ville d'Apt

(VAUCLUSE)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211220-002798-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

Séance du mardi 14 décembre 2021

19 heures 00

GF/SP

N° 002798

Animation Jeunesse -
convention de
partenariat avec
l'APAS dans le cadre
du contrat enfance
jeunesse

Affiché le : 20/12/2021

Le mardi 14 décembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Préparation délibération service animation jeunesse contrat enfance jeunesse partenariat avec APAS

Il est rappelé au conseil la délibération 2484 du 17 décembre 2019 ; approuvant la signature de la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif par lequel la collectivité s'engage à mener une politique éducative sur son territoire. Ce dispositif est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus

Il est rappelé au conseil que les actions éligibles et contractualisées sont

subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction du taux de fréquentation de l'année n-1 La subvention est plafonnée et représente **99 694.95. €**

Une partie de ces actions sont réalisées par l'Association Pour Animation Social (APAS) soit l'accueil de loisirs maternel pour les enfants de 3 à 6 ans au local 'l'arbre à lire' sis place Delattre de Tassigny

Le montant des actions réalisées par l'APAS s'élève à **15 000 €**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211220-002798-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

Sur cette action, la caisse d'allocation familiale versera à la ville un montant de **7 946.53**

Il est proposé au conseil de délibérer pour approuver l'action **2021** proposée par l'APAS et autoriser Madame Le Maire de signer la convention ci-annexée

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

Approuve l'action **2021** réalisée par l'APAS.

Autorise madame Le Maire à signer la convention avec l'APAS

Approuve le montant total de la dépense à la charge de la commune de **15 000 €** au bénéfice de l'APAS

Dit que la subvention de la CAF pour aider au financement de cette action s'élève à **7 946.53 €**.

Dit que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif **2021**.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD DE LOY**

The image shows an official circular stamp of the Mayor of Ville d'APT. The stamp contains the text 'VILLE D'APT' at the top and 'VAUC' at the bottom, with a central emblem. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.